



### Décisions municipales d'intérêt public 2024

Date	Décision
08.01.2024	<u>Lotissement Place du Village – Luna – Modification des poignées</u> Afin de sécuriser les accès aux caves, des poignées « boule » seront installées par l'entreprise Hess & Martin (Lausanne) à l'entrée de chaque cave. Montant du devis : CHF 2'406.10 TTC.
08.01.2024	<u>Parcelle RF 256 – Remplacement d'un chauffage central à accumulateur électrique par deux pompes à chaleur air/eau à l'extérieur</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2023/11.
15.01.2024	<u>Jeunesse &amp; Camps – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir cette association par un don de CHF 50.- correspondant à la participation d'un enfant de la commune.
15.01.2024	<u>Théâtre du Comsi – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir cette association par un don de CHF 50.- correspondant à la participation d'un enfant de la commune.
15.01.2024	<u>Rue de l'Horloge 10 – Travaux</u> Le devis de CHF 2'816.90 TTC de l'entreprise Milliquet SA (Romanel-sur-Lausanne) relatif au remplacement des deux cuvettes de WC a été approuvé par la Municipalité.
15.01.2024	<u>Route des Deux Communes 17 – Travaux</u> Le massif de la cheminée étant en très mauvais état, la Municipalité a adjugé les travaux de réfection à l'entreprise Von Auw (Préverenges) pour le montant de CHF 2'810.95 TTC.
15.01.2024	<u>Parcelle RF 47 – Rénovations intérieures</u> La Municipalité a délivré l'autorisation municipale n° 2024/02.
22.01.2024	<u>Fête de la Tulipe 2024 à Morges</u> La Municipalité a décidé de parrainer un grand massif pour le montant de CHF 400.00.
22.01.2024	<u>Parcelle RF 55 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 150 m2 de panneaux photovoltaïques intégrés en toiture.
22.01.2024	<u>Plages des Mellières et des Pêcheurs – Bois de grève</u> La Municipalité a décidé de mandater le Groupement forestier de Ballens-Mollens pour l'enlèvement et l'évacuation des bois flottés échoués sur les plages pour un montant de CHF 6'215.-. Ces travaux sont exceptionnellement subventionnés à 60% par le Canton.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
22.01.2024	<p><u>Station de relevage de la Môlaz – Entretien des pompes</u> Le remplacement des roues des pompes et des diffuseurs a été adjugé à l'entreprise Heusser Water Solutions SA (Villeneuve) pour le montant de CHF 10'820.80 TTC.</p>
29.01.2024	<p><u>Tennis Club Aubonne - Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir cette association sportive par un don de CHF 200.- correspondant à la participation de 4 enfants de la commune.</p>
29.01.2024	<p><u>Gestion des séances de Municipalité - Application eSéances</u> En vue de dématérialiser les séances quotidiennes de la Municipalité, elle a décidé d'acquérir l'application eSéances pour un coût unique d'env. 9'635.- HT et un coût annuel de CHF 3'050.- HT. Cette solution permet de gérer les ordres du jour, les objets, décisions et annotations ainsi que les précédents procès-verbaux en tout temps. Elle améliore également le suivi des dossiers. Afin d'optimiser cet outil, il y aura lieu d'installer un écran et une barre-son en salle de Municipalité. Au vu de l'investissement, un préavis sera déposé au Conseil communal de juin, ce qui porterait une éventuelle mise en œuvre au début de l'automne 2024.</p>
29.01.2024	<p><u>Route des Deux Communes 17 – Entretien des extérieurs</u> Le mandat pour la taille de plusieurs arbres a été attribué à l'entreprise Jardins Créations Sàrl (Crissier) pour un montant de CHF 6'760.- TTC.</p>
29.01.2024	<p><u>Etoy-Sud – Route des Deux Communes 16-24</u> En raison de problèmes récurrents dans les installations sanitaires, la Municipalité a décidé de modifier les adoucisseurs présents afin qu'ils traitent également l'eau froide. Ces travaux seront exécutés par Lannutti SA (Plan-les-Ouates) pour un total de CHF 5'052.57 TTC.</p>
29.01.2024	<p><u>Police Région Morges – Body Cams</u> La Municipalité a préavisé favorablement le projet du Comité de Direction de la PRM qui envisage l'utilisation de body Cams (petites caméras que les policiers portent sur leur corps) lors des interventions par les agents. Il semblerait que cette solution permette de prévenir ou de désamorcer les incidents.</p>
05.02.2024	<p><u>Bâtiments communaux – Paratonnerres</u> La Municipalité a décidé de confier le contrôle des paratonnerres de la salle de gym et du collège à l'entreprise Perusset Paratonnerres SA (Cossonay) pour le montant de CHF 1'900.- HT.</p>
05.02.2024	<p><u>Résidences Etoy-Sud</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux suivants à l'entreprise Ligne Verte (St-Prex) pour les années 2024 à 2026:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien des surfaces herbeuses pour CHF 3'080.00/an TTC.</li> <li>- Entretien de la haie communale pour CHF 4'2100.00/an TTC.</li> </ul>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
05.02.2024	<p><u>Route des Grands-Bois – Sécurisation des piétons</u> Faisant suite à un postulat déposé lors du Conseil communal d'octobre 2023, la Municipalité a pris les décisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer une bande pour piétons depuis le quartier des Grands-Bois jusqu'à l'arrêt de bus des Bruyères.</li> <li>- Marquer toutes les sorties de chemins privés au moyen de lignes blanches de guidages.</li> <li>- Étudier la possibilité d'installer un ralentisseur.</li> <li>- Ne pas entrer en matière concernant l'installation d'un éclairage.</li> </ul>
05.02.2024	<p><u>Zone de détente les Mellières</u> La Municipalité a décidé d'adjuger les travaux d'entretien (désherbage, destruction des plantes indésirables, taille d'entretien des plantation et taille de la haie de charmilles) du talus sis le long du parking pour les années 2024 à 2026 à l'entreprise la Ligne Verte (St-Prex) pour un montant annuel de CHF 5'540.00 TTC.</p>
05.02.2024	<p><u>Protection civile (PCi) – Projet Tetris</u> La Municipalité a décidé de ne pas s'opposer au projet cantonal de centralisation de la PCi. Il préconise une cantonalisation ou une formation d'associations intercommunales réduites à 4 régions d'ORPC (Organisation régionale de protection civile) au lieu de 10 actuellement.</p>
12.02.2024	<p><u>Samas'Kids – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 100.- pour les différentes activités des jeunes samaritains.</p>
12.02.2024	<p><u>Fondation sauvetage faons Vaud</u> La Municipalité a décidé d'accorder un don de CHF 100.- à cette association qui repère par drone les faons lors de la fauche du printemps.</p>
12.02.2024	<p><u>Parcelles RF 49 et 345 – Projet rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction - Sondage charpente</u> La Municipalité a adjugé les travaux de sondage de la charpente du collège à l'entreprise Bois Initial SA (Morges) pour un montant de CHF 2'667.90 TTC. Cette expertise permettra de confirmer que la toiture du collège peut supporter le poids des panneaux solaires.</p>
12.02.2024	<p><u>Parcelle RF 228 — Droit de préemption</u> La Municipalité a décidé de renoncer à exercer son droit de préemption sur la vente de cette parcelle.</p>
12.02.2024	<p><u>Relevé des compteurs d'eau</u> La Municipalité va acquérir auprès de l'entreprise GWF AG (Puidoux), un récepteur Bluetooth nécessaire à la réception des données des modules radio et transfert de celles-ci à la tablette pour un montant de CHF 1'540.25 TTC.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
19.02.2024	<p><u>Buchillon au Carré – Exposition 2024</u> 5 ans après la dernière édition, l'exposition Buchillon au Carré aura lieu du 4 au 6 octobre 2024. La Municipalité a décidé de soutenir financièrement cette manifestation par un don de CHF 2'000.- et en prenant en charge l'apéritif du vernissage.</p>
04.03.2024	<p><u>Club de natation de Buchillon</u> Les comptes de la saison 2023 ayant été fournis, la Municipalité a décidé de verser au club de natation une subvention de CHF 2'000.- pour l'année 2024.</p>
04.03.2024	<p><u>Triteam Lausanne – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir ce club par un don de CHF 50.- correspondant à la participation d'un enfant de la commune.</p>
04.03.2024	<p><u>Parcelle RF 323 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'un mirabellier malade. Plantation compensatoire par un magnolia, un margousier et un figuier.</p>
04.03.2024	<p><u>Parcelles RF 49 et 345 – Projet rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction – Modification du réseau</u> La Municipalité a accepté le devis de Romande Energie de CHF 16'179.25 TTC correspondant à la modification du réseau pour la création du RCP (Regroupement dans le cadre de la consommation propre).</p>
04.03.2024	<p><u>Parcelle RF 331 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 120 m2 de panneaux photovoltaïques rapportés en toiture.</p>
04.03.2024	<p><u>Installation de pompes à chaleur – Simplification de la procédure</u> Le canton de Vaud a décidé d'alléger les démarches pour l'installation de PAC air/eau et air/air pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans des bâtiments existants. C'est également le cas à l'extérieur d'un bâtiment existant, pour autant que la PAC s'intègre au bâti, n'excède pas un volume de 2m3, ne porte pas atteinte à d'autres intérêts prépondérants et ne cause pas de bruit excessif pour le voisinage. Désormais, l'installation d'une PAC doit simplement être annoncée à la commune au moyen du formulaire ad hoc. Le guide communal des autorisations sera adapté et l'information diffusée sur le site internet.</p>
04.03.2024	<p><u>Croisement Route des Bruyères-La Delèze – Circulation des piétons</u> Afin de sécuriser le passage des piétons d'un trottoir à l'autre et leur éviter de devoir marcher quelques mètres sur la route, la Municipalité a mandaté MGC SA (Saint-Prex) pour ouvrir un passage dans l'îlot en pierre. Montant des travaux : CHF 3'373.80 TTC.</p>
11.03.2024	<p><u>GIMMEliveMUSIC – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 100.- à cette association qui organise un concert thématique dans le centre des Ateliers de la Côte. Cette structure a pour but de donner l'opportunité aux jeunes musiciens-nes en phase d'apprentissage de vivre l'expérience de la scène musicale.</p>



### Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
11.03.2024	<p><u>Gymnase d'Etoy – Journée sportive</u> La Municipalité a décidé de soutenir la journée sportive du gymnase d'Etoy par l'octroi d'une subvention de CHF 300.-</p>
18.03.2024	<p><u>Sécurisation d'un sentier forestier</u> Faisant suite à une demande d'un conseiller communal lors de la séance du mois de mars, la Municipalité a mandaté le Groupement forestier pour procéder aux travaux de sécurisation du sentier traversant les parcelles RF 130 et 131. Les frais inhérents à cette intervention sont pris en charge par la commune.</p>
18.03.2024	<p><u>Route des Deux Communes 17 – Adoucisseur</u> La Municipalité a validé l'offre de TMGservices SA (Corminboeuf) pour le remplacement de l'adoucisseur en état d'usure avancé. Montant des travaux : CHF 3'134.90 TTC.</p>
18.03.2024	<p><u>Parcelle RF 166 – Rénovation toiture</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2023/13.</p>
18.03.2024	<p><u>Route de Saint-Prex – Permis de fouille</u> La Municipalité a délivré un permis de fouille à Innov Construction SA pour le raccordement des stations de Romande Energie à la fibre optique. La durée de ces travaux est d'environ 6 semaines.</p>
18.03.2024	<p><u>Route des Bruyères 1 – Manifestation privée</u> En possession de l'accord des voisins, la Municipalité a décidé d'autoriser une manifestation sur fonds privé le 30.03.2024 (ou 06.04.2024 en cas de météo défavorable).</p>
25.03.2024	<p><u>Règlement communal sur les inhumations et le cimetière</u> Faisant suite à la motion d'un conseiller communal, la Municipalité préparera un règlement sur le cimetière dans le délai d'une année.</p>
25.03.2024	<p><u>Parcelle RF 67 – Exposition d'art contemporain</u> La Municipalité a autorisé cet évènement, sachant qu'il n'a pas d'impact sur le domaine public.</p>
25.03.2024	<p><u>Réception des nouveaux habitants – Présentation du SIS Morget</u> La Municipalité a retenu la proposition du Service Incendie et Secours Morget de venir présenter cette organisation lors de la réception des nouveaux habitants.</p>
08.04.2024	<p><u>Parcelle RF 330 – Agrandissement d'une ouverture et remplacement des autres fenêtres au rez-de-chaussée</u> <u>La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/08.</u></p>
08.04.2024	<p><u>Judo-Club de Morges – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir ce club par un don de CHF 100.- correspondant à la participation de deux enfants de la commune.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
08.04.2024	<u>Passeport Vacances – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir à nouveau cette association en octroyant une subvention de CHF 30.-/enfant.
08.04.2024	<u>Mobilité douce – Pick-e-bike</u> La Municipalité a approuvé le budget 2024 de cette structure. La participation de la commune se monte à CHF 3'795.-/ an.
08.04.2024	<u>Parcelle RF 70 – Rénovations intérieures et agrandissement d'une ouverture en façade Sud</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/06.
08.04.2024	<u>Parcelle RF 394 – Installation d'une PAC</u> La Municipalité a validé l'installation d'une pompe à chaleur air/eau conformément à la nouvelle procédure simplifiée.
08.04.2024	<u>Parcelle RF 35 – Installation photovoltaïque en toiture</u> La Municipalité a validé l'installation de 42 m2 de panneaux photovoltaïques rapportés en toiture.
08.04.2024	<u>Place du Chauchy – Place de parc</u> Un butoir en polyuréthane de CHF 360.- TTC sera installé par MGC SA (Saint-Prex), ceci afin d'éviter que les véhicules stationnés n'empiètent sur le trottoir.
08.04.2024	<u>Route des Grands-Bois – Sécurisation des piétons</u> La Municipalité a confié l'étude d'un avant-projet de sécurisation de la route des Grands-Bois à D.H.S (Christophe Authier) pour le montant de CHF 990.-
08.04.2024	<u>SIS Morget – Modification des statuts</u> Le préavis relatif à cet objet sera soumis au Conseil communal du mois de juin.
15.04.2024	<u>Séance du Conseil communal – Prise du procès-verbal</u> Lors de la dernière séance du Conseil, le bureau du Conseil a eu l'occasion de tester un système d'enregistrement afin de faciliter la tâche de la secrétaire. Cet essai ayant été concluant, la Municipalité a décidé d'acquérir l'enregistreur auprès de l'entreprise Kaltenrieder Electronic SA (Morges) pour le montant de CHF 532.- TTC.
15.04.2024	<u>Forward Morges Hockey – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir ce club par un don de CHF 200.- correspondant à la participation de quatre enfants de la commune.
15.04.2024	<u>Tennis Club d'Etoy – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir ce club par un don de CHF 700.- correspondant à la participation de quatorze enfants de la commune.
15.04.2024	<u>Morges Natation – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir ce club par un don de CHF 150.- correspondant à la participation de trois enfants de la commune.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
15.04.2024	<p><u>Parcelles RF 49 et 345 – Projet rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction – Adjudications</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echafaudages: Val Echafaudages Sàrl – CHF 20'000.- TTC.</li> <li>- Charpente bois administration: Charpente Kurth SA – CHF 143'402.65 TTC.</li> <li>- Menuiserie extérieure en bois-métal: Grosjean &amp; Cie SA – CHF 125'000 TTC.</li> <li>- Ferblanterie en cuivre administration: L.A. Toiture SA – CHF 80'075.40 TTC.</li> <li>- Couverture en tuiles administration: Charpente Kurth SA - CHF 77'655.75 TTC.</li> <li>- Charpente bois villas : Charpente Kurth SA – CHF 88'655.20 TTC.</li> <li>- Ferblanterie cuivre villas: L.A. Toiture SA – CHF 46'983.90 TTC.</li> <li>- Couverture en tuiles villas : Charpente Kurth SA – CHF 40'843.95 TTC.</li> <li>- Plâtrerie-peintures intérieures: Varrin SA – CHF 20'154.25 TTC.</li> <li>- Peintures extérieures: Varrin SA – CHF 43'404.10 TTC.</li> <li>- Isolation des plafonds: Varrin SA – CHF 12'657.60 TTC.</li> </ul>
15.04.2024	<p><u>Parcelle RF 330 – Agrandissement d'une ouverture et remplacement des autres fenêtres au rez-de-chaussée</u></p> <p>La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/08.</p>
15.04.2024	<p><u>Cimetière – Entretien</u></p> <p>L'entretien régulier des allées en gravier du cimetière a été confié à Cédric Paysage (Aubonne) pour env. CHF 4'000.- TTC.</p>
15.04.2024	<p><u>SIS Morget – Modification des statuts</u></p> <p>La Municipalité a approuvé le préavis n° 3/2024 qui sera présenté au Conseil communal le 18 juin 2024.</p>
15.04.2024	<p><u>ASSAGIE – Modification des statuts</u></p> <p>La Municipalité a approuvé le préavis n° 4/2024 qui sera présenté au Conseil communal le 18 juin 2024.</p>
15.04.2024	<p><u>Plan canicule – Référent communal</u></p> <p>La Municipalité a désigné Alain Egger, employé communal, comme personne de contact pendant la durée de la veille sanitaire du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre.</p>
22.04.2024	<p><u>Acte Ecole de théâtre – Soutien financier</u></p> <p>La Municipalité a décidé de soutenir cette association par un don de CHF 100.- en faveur de son spectacle des 30 ans qui aura lieu en juin à Morges.</p>
22.04.2024	<p><u>Association des amis des bateaux à vapeur – Demande de soutien</u></p> <p>La Municipalité a décidé d'accorder un don de CHF 300.- pour maintenir la flotte Belle Epoque.</p>
22.04.2024	<p><u>Club Nautique Morgien – Soutien financier</u></p> <p>La Municipalité a décidé de soutenir ce club par un don de CHF 50.- correspondant à la participation d'une jeune de la commune.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
22.04.2024	<p><u>Comptes 2023</u> La Municipalité a validé le préavis n° 01/2024 sur les comptes 2023, qui sera présenté au Conseil communal le 18 juin prochain.</p>
22.04.2024	<p><u>Etoy-Sud – Contribution de remplacement</u> La Municipalité a approuvé le préavis n° 5/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 57'600.- consécutif à la réception très tardive de la contribution de remplacement de l'abri PCI relatif à la construction du locatif sur la parcelle 667 à Etoy (dépassement du crédit construction de CHF 13.7 Moi) qui sera présenté au Conseil communal le 18 juin 2024.</p>
22.04.2024	<p><u>Parcelles RF 49 et 345 – Projet rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction – Adjudications</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénieur civil : Jaunin SA - CHF 90'278.80 TTC.</li> <li>- Modifications RCP (regroupement dans le cadre de la consommation propre) : Duvoisin Groux SA – CHF 47'935.35 HT.</li> <li>- Installation de panneaux photovoltaïques sur le collège : Electrosol – CHF 114'145.65 HT.</li> <li>- Chauffage : Von Auw – CHF 195'720.55 TTC.</li> <li>- Géothermie: Orlatti SA – CHF 88'642.00 TTC.</li> </ul>
22.04.2024	<p><u>Parcelle RF 213 – Création d'une piscine</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/06.</p>
22.04.2024	<p><u>Sécurisation de la circulation des piétons</u> La Municipalité a mandaté D.H.S (Christophe Authier – Corcelles-le-Jorat) pour présenter un projet d'extension / généralisation des zones 30 pour le montant de CHF 2'200.-.</p>
22.04.2024	<p><u>Promotions de fin d'année – Occupation de la plage des Mellières</u> Afin de permettre aux élèves de fêter la fin de l'année scolaire, la Municipalité a décidé de prolonger l'accès à la plage jusqu'à minuit. Le voisinage sera informé au moyen d'un flyer.</p>
29.04.2024	<p><u>Gestion des séances de Municipalité - Application eSéances</u> La Municipalité a validé le préavis n° 05/2024 relatif à une demande de crédit d'environ CHF 14'500.- pour l'adhésion à la plateforme eSéances et l'acquisition d'un écran pour la salle de Municipalité, qui sera présenté au Conseil communal le 18 juin prochain. Elle a décidé d'adjuger la fourniture de l'écran à Audio Visual Factory pour CHF 3'726.- TTC, sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil.</p>
29.04.2024	<p><u>Place du Village 1 – Panneaux photovoltaïques</u> Le mandat de surveillance et d'accompagnement de la Municipalité dans ce projet a été confié à Duvoisin-Groux (Bussigny) pour le montant de CHF 7'880.50 TTC.</p>
29.04.2024	<p><u>Cabane forestière – Entretien de la toiture</u> Le remplacement des profils translucides sur le pan Ouest et la réparation du pied de toiture défectueux a été adjugé à Guy Authier SA pour CHF 8'690.- HT.</p>





## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
29.04.2024	<u>Collège – Maintenance chauffage</u> La Municipalité a conclu un contrat de maintenance de l'installation de chauffage du collège avec l'entreprise Ygnis AG (Ruswil) pour un coût annuel de CHF 1'145.-.
29.04.2024	<u>Parcelle RF 160 – Remplacement d'un cabanon</u> La Municipalité a décidé de refuser de délivrer le permis de construire car l'implantation du cabanon n'est pas conforme à la législation forestière.
29.04.2024	<u>Parcelles RF 49 et 345 – Rénovation énergétique du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/04.
13.05.2024	<u>Association Asnova – Accompagnement des personnes en deuil</u> La Municipalité a décidé d'octroyer un don de CHF 100.-. Des flyers sont également à disposition au guichet de l'administration communale.
13.05.2024	<u>Red Devils Morges St-Prex basket – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir cette association sportive par un don de CHF 200.- correspondant à la participation de 4 enfants de la commune.
13.05.2024	<u>Parcelle RF 46 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage de deux pins méridionaux. Plantation compensatoire à définir.
13.05.2024	<u>Hangar communal – Douche</u> Afin d'améliorer les conditions des employés, la Municipalité a décidé d'installer une paroi de douche. Ces travaux ont été attribués à l'entreprise Ackermann & Fils SA (Denges) pour CHF 1'953.35 TTC.
13.05.2024	<u>Parcelle RF 36 – Modification de la toiture afin de maintenir l'alignement au bâtiment voisin, adaptation des lucarnes dans ce sens et augmentation de la surface des panneaux solaires</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/10.
13.05.2024	<u>Auberge des Grands Bois</u> La Municipalité a autorisé la prolongation de l'heure d'ouverture jusqu'à 2h00 : - la nuit du vendredi 10 au samedi 11 mai 2024. - la nuit du samedi 18 au dimanche 19 mai 2024.
27.05.2024	<u>Cirque Coquino de Morges – Soutien financier</u> La Municipalité a décidé de soutenir cette association par un don de CHF 50.- correspondant à la participation d'un enfant de la commune.
27.05.2024	<u>Label Cyber-Safe – Renouvellement du contrat</u> Suite à l'échéance du certificat Cyber-Safe, la Municipalité a décidé de procéder au renouvellement du label et a confié cette tâche à l'Association suisse pour le label de cybersécurité pour un montant de CHF 4'377.- HT.



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
27.05.2024	<p><u>Maintenance informatique – Antivirus</u> La Municipalité a accepté l'offre de notre prestataire informatique concernant le basculement sur les solutions de sécurité Microsoft, dont l'antivirus Microsoft Defender for Endpoint pour un montant de CHF 585.- HT.</p>
27.05.2024	<p><u>Sentier piétonnier – Remplacement d'un banc</u> Un banc en mauvais état, situé entre la cabane forestière et le chemin des Croix-Blanches sera remplacé par le Groupement forestier de Ballens-Mollens pour le montant de CHF 900.-, livraison, pose et inscription non comprises.</p>
27.05.2024	<p><u>Parcelle RF 282 – Demande d'abattage</u> La Municipalité a autorisé l'abattage d'un châtaigner, un érable et un bouleau, tous secs. Plantations compensatoires par deux houx et un hêtre.</p>
27.05.2024	<p><u>Parcelles RF 49 et 345 – Projet rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction – Panneaux solaires</u> La Municipalité a adjugé la fourniture et la pose des panneaux photovoltaïques à Electro Sol SA (Cossonay). L'ensemble du bâtiment administratif sera équipé alors qu'il n'y aura aucune installation sur le collège en raison des sollicitations excessives auxquelles serait soumise la toiture.</p>
27.05.2024	<p><u>Parcelles RF 49 et 345 – Projet rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction – Adjudication</u> La Municipalité a adjugé le suivi des forages pour les pompes à chaleur à Aquageo Sàrl (Syens) pour CHF 2'440.50 TTC.</p>
27.05.2024	<p><u>Réaménagement de la place de la salle de gymnastique – Plantations</u> Le mandat pour la fourniture et la plantation des arbres et divers arbustes a été attribué à Patrick Lüthi (Etoy) pour CHF 13'215.25 TTC.</p>
27.05.2024	<p><u>Parcelle RF 97 – Construction d'une pergola</u> La Municipalité a délivré l'autorisation municipale n° 2024/13.</p>
27.05.2024	<p><u>Parcelle RF 174 – Construction d'une piscine</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/11.</p>
27.05.2024	<p><u>La Môlaz– Remplacement d'un banc</u> Un banc en mauvais état, situé à la capite de la Môlaz sera remplacé par le Groupement forestier de Ballens-Mollens pour le montant de CHF 900.-, livraison, pose et inscription non comprises.</p>
27.05.2024	<p><u>Patrouilles estivales</u> La Municipalité a adjugé à la société de sécurité privée GPA Guardian Protection SA (Pully) un mandat de surveillance des plages ainsi que des abords de la salle de gym et du collège pendant la période estivale, pour un montant mensuel de CHF 1'753.30 TTC.</p>



### Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
27.05.2024	<p><u>Collège de Buchillon – Fête de fin d'année</u> La Municipalité a décidé de soutenir l'organisation de la fête de fin d'année des élèves 1 à 4P en octroyant un don de CHF 200.- pour l'achat de fournitures.</p>
03.06.2024	<p><u>Site internet – Préavis municipaux</u> Suite à une demande la Commission de gestion, la Municipalité a sollicité l'entreprise OFISA Informatique SA pour estimer les coûts relatifs à la mise en ligne des préavis municipaux et de leurs annexes depuis 2008, ce qui représente environ 200 fichiers. Le devis fourni se monte à CHF 3'040.- à quoi il faut rajouter une journée de travail du greffe municipal pour préparer les fichiers sous le bon format. Après analyse, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière sachant qu'il est en tout temps possible de demander un ancien préavis auprès du greffe municipal.</p>
10.06.2024	<p><u>Salle du Conseil – Projecteur</u> Le beamer actuel n'étant plus fonctionnel, la Municipalité a mandaté Kaltenrieder Electronic SA pour fournir et installer un projecteur Full HD mais également remplacer le micro pour un montant de CHF 2'524.10 TTC.</p>
10.06.2024	<p><u>Collège intercommunal – Récolte des déchets</u> Afin de favoriser le tri des déchets, la Municipalité a décidé d'installer des poubelles supplémentaires pour le PET, l'alu et le verre à l'entrée du collège ainsi qu'au mini-pitch. La fourniture de ces contenants a été confiée à Max Urech AG et Villiger Entsorgungssysteme AG pour un total de CHF 3'800.-</p>
17.06.2024	<p><u>Parcelles RF 49 et 345 – Projet rénovation du bâtiment administratif et celui abritant les logements de fonction – Assurance construction</u> La Municipalité a conclu une assurance RC avec Vaudoise Assurance dans le cadre des travaux qui débiteront prochainement. Montant de la prime : CHF 681.50 avec une franchise de CHF 1'000.-.</p>
17.06.2024	<p><u>UAPE Les Matelots – Contrôle de la police du feu</u> Suite au contrôle périodique réalisé par l'ECA, la Municipalité a adjugé les travaux de fermeture des passages de ventilation à Aerovent Crissier SA pour le montant de CHF 1'243.15 TTC.</p>
17.06.2024	<p><u>Parking souterrain Luna – Eclairage de secours</u> La révision des lampes de secours a démontré que 10 luminaires étaient défectueux. La Municipalité a mandaté la société NMTH Brandschutz SA pour les remplacer pour un montant de CHF 5'785.55 TTC.</p>
17.06.2024	<p><u>Parcelle RF 113 – Reconstruction d'un hangar à bateaux suite à la tempête du 22.06.2023</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/07.</p>
17.06.2024	<p><u>Parcelle RF 231 – Implantation de la piscine</u> La Municipalité a accepté, sans autre procédure, la modification de l'implantation de la piscine.</p>



## Décisions municipales d'intérêt public

Date	Décision
17.06.2024	<p><u>Maintenance des bornes hydrantes - Révision</u> Suite au contrôle des 36 bornes situées sur le territoire communal, la Municipalité a adjudgé les travaux de réparation sur 3 d'entre elles à Hinni SA pour CHF 4'150.- HT</p>
17.06.2024	<p><u>Bornes hydrantes – Contrat de maintenance</u> Le contrat arrivant à échéance, la Municipalité a décidé de le renouveler pour 4 ans pour un montant annuel de CHF 884.-.</p>
17.06.2024	<p><u>Auberge des Grands Bois</u> La Municipalité a autorisé la prolongation de l'heure d'ouverture jusqu'à 2h00, la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 juin 2024.</p>
01.07.2024	<p><u>Fermeture du bureau communal</u> En raison des vacances estivales, l'administration communale sera fermée du 22 au 26 juillet 2024.</p>
01.07.2024	<p><u>Bourse communale – Mise en œuvre de MCH2</u> Dans le cadre de l'harmonisation de la présentation des comptes des communes et l'introduction de MCH2 à Buchillon en 2026, la Municipalité a décidé de retenir l'offre de la fiduciaire BDO comprenant l'analyse de la situation financière, l'estimation des besoins d'investissements futurs, l'affectation des réserves, etc... Montant de ce mandat : CHF 4'000.- HT.</p>
01.07.2024	<p><u>Etoy – Route des Deux Communes 22 – Drainage</u> La Municipalité a adjudgé les travaux de création d'un drainage à l'entrée du bâtiment à l'entreprise Scrima Antonio SA pour le montant de CHF 6'925.80 TTC.</p>
01.07.2024	<p><u>Parcelle RF 213 – Création d'un couvert d'entrée et pose d'un velux dans une salle de bain</u> La Municipalité a décidé de délivrer le permis de construire n° 2024/05.</p>
01.07.2024	<p><u>Lac Léman – Cyanobactéries</u> Le printemps frais et humide a limité le développement de cyanobactéries dans les lacs. Il est cependant possible que le réchauffement probable des prochaines semaines permette localement le développement de ces organismes. La Municipalité a donc décidé d'informer les usagers du lac au moyen d'affiches apposées sur les deux plages.</p>

Buchillon, le 10 juillet 2024